

Avec ou sans Hadopi, un autre modèle s'impose

Jean-Philippe Galan

Chercheur au Centre de recherche en management de Toulouse

La loi Hadopi sera révisée. Pierre Lescurie, l'ancien patron de Canal+, vient de se voir confier une mission de concertation pour préparer la réforme. Mais celle-ci s'annonce délicate. Les ventes de CD ont été divisées par trois pendant la dernière décennie alors que la pratique des téléchargements illégaux se généralisait, en particulier chez les moins de 20 ans. Les industriels sont persuadés que les fermetures de sites comme Mega-Upload et la crainte du gendarme ont contribué au passage du téléchargement illégal vers le téléchargement payant, qui commence à obtenir un certain succès.

Ce raisonnement qui incite à maintenir un certain niveau de répression est pourtant sujet à caution. On sait qu'une partie de l'audience des sites interdits se reporte vers d'autres solutions illégales. La stratégie coercitive, même si elle paraît montrer des résultats à court terme, ternit l'image des industriels de la musique, qui de fournisseurs de divertissements, se transforment en censeurs. Elle risque de produire à moyen terme une résistance, voire une véritable défiance des consommateurs vis-à-vis des offres légales.

Mais que l'on maintienne Hadopi pour l'essentiel ou non, une chose est certaine : l'industrie musicale ne pourra pas vivre seulement des téléchargements légaux comme elle vivait autrefois de la vente de disques. Un nouveau modèle est à trouver.

Dans un univers dominé par le réseau

Internet, ce qui est en jeu n'est pas la possession mais la communion. Ce pour quoi les individus sont prêts à payer, c'est une appartenance.

L'utilisation des réseaux sociaux est à cet égard un élément-clé. Avec Anthony Galluzzo (chercheur au CRM), nous avons étudié la manière dont Lady Gaga, star mondiale la plus « suivie » sur Twitter, procède avec ses quelque dix millions de fans. Alors qu'au départ elle utilisait l'outil surtout pour annoncer des événements, elle a réussi avec virtuosité à fidéliser son public.

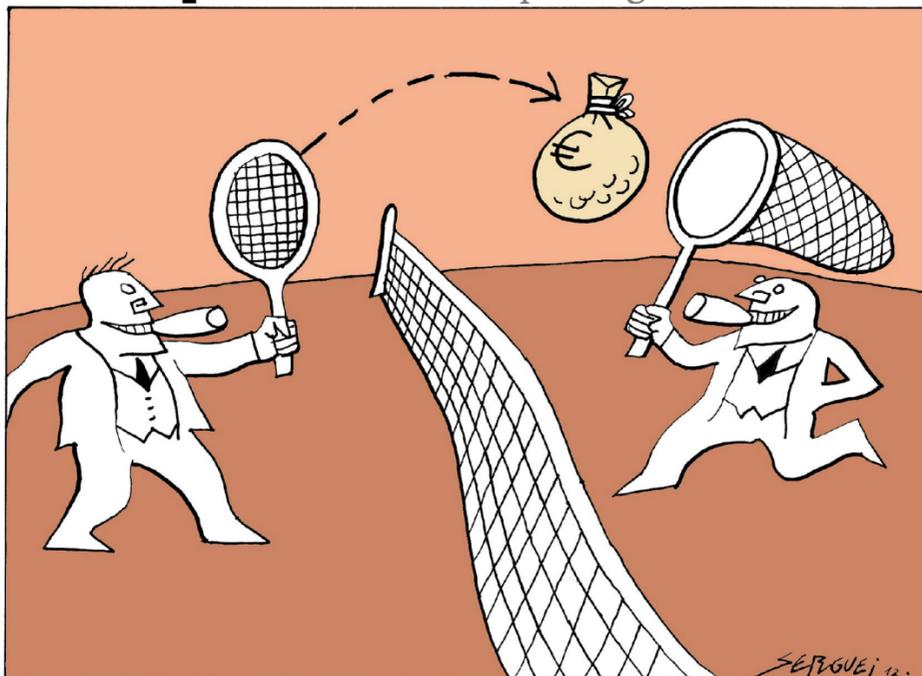
« Une présence virtuelle »

Elle stimule sans cesse la ferveur de ceux qu'elle appelle ses « little monsters ». Elle reconnaît les tatouages en son honneur en diffusant les photos. Elle encourage la pratique du camping, devant les salles de concerts, la veille des sorties d'album, en désignant ces fans comme les plus dévoués. Elle ne laisse jamais la communauté plus de quelques jours sans nouvelles, diffusant à toute heure, une remarque, une photo, une anecdote, générant ainsi une « présence virtuelle » permanente à leurs côtés. Ses messages promotionnels, réguliers, sont noyés dans ses déclarations d'amour et ses confidences. Cette mise en scène de soi se répand chez d'autres stars. Leur communication est de moins en moins axée sur le produit musical. C'est l'intensité de la relation qui compte. De professionnels de la musique, ils deviennent des « amis médiatiques ».

L'avenir marchand de la musique résidera sans aucun doute dans la valorisation de ces communautés. Les rappeurs vendent aujourd'hui quantité d'objets à leur nom comme des écouteurs écoulés à prix d'or. Ce n'est que le début du mouvement. ■

Sur Lemonde.fr :
l'intégralité
de cette tribune

Halte aux primes indécentes ! par Sergueï



Syrie : le précédent libyen n'est pas pertinent

Jean-Baptiste Jeangène Vilmer

Philosophe et juriste chercheur à la faculté de droit de McGill University (Canada)

En demandant que la France fasse « pour Houla et Homs, ce qu'elle a fait pour Benghazi et Misrata » (*Le Monde* du 29 mai), Bernard-Henri Lévy se fait l'écho d'une critique répandue, celle du « deux poids, deux mesures », qu'on appelle aussi le problème de la sélectivité. Pourquoi intervenir ici et pas là, quand les exactions sont similaires ? Y aurait-il donc de bonnes et de mauvaises victimes ? Non. Mais il y a de bonnes et de mauvaises opportunités d'intervenir : celles qui permettraient de secourir, et d'autres qui sacrifieraient trop. La sélectivité s'explique et même se justifie. Elle s'explique en premier lieu parce que les Etats n'interviennent que là où ils ont un intérêt à le faire. C'est-à-dire que l'intervention n'est jamais purement humanitaire : ses motivations sont toujours plurielles. Tant que les Etats auront des intérêts, les interventions seront sélectives.

La sélectivité s'explique aussi par la couverture médiatique – les crises sont plus ou moins télégéniques, suscitant une influence variable sur la politique étrangère (c'est ce qu'on a appelé l'« effet CNN ») – et par l'absence de consensus : exiger que l'intervention ait lieu dans tous les cas où elle est justifiée, c'est oublier qu'il n'existe pas de critères universellement acceptés de ce qu'est une intervention justifiée. Voilà donc pourquoi la sélectivité est un phénomène normal et inévitable.

Pourquoi, maintenant, peut-on même soutenir qu'elle est souhaitable ? Car la critique du « deux poids, deux mesures » présuppose une sorte de principe de cohérence – il faudrait intervenir soit partout, soit nulle part –, ce qui est à la fois immoral et dangereux. Immoral, car il commanderait de laisser mourir certaines victimes, au motif qu'on ne peut pas les sauver toutes. Dangereux car, à le suivre, il aurait fallu faire la guerre à la Russie pour la Tchétchénie et à la Chine pour le Tibet. C'est donc que la légitimité d'une intervention ne dépend pas seulement de sa cause (un massacre en cours ou imminent), mais aussi de ses conséquences probables. L'intervention doit sauver davantage qu'elle ne tue.

Or, si l'on compare la Syrie à la Libye, que constate-t-on ? Que ces deux contextes sont assez différents pour exiger un traitement différentiel. En Libye, l'opposition était forte et contrôlait une partie du territoire, l'armée régulière était faible et le risque d'embrasement régional quasi nul. En Syrie, c'est le contraire : l'opposition est courageuse mais faible et, à moins de prendre Alep, elle ne contrôle pas une partie du territoire qui lui permettrait de se ravitailler ; l'armée régulière, équipée par les Russes, est forte et la situation du pays, au cœur d'une poudrière géopolitique, rend le risque d'embrasement régional très élevé. Si nous n'intervenons pas en Syrie comme nous l'avons fait en Libye, ce n'est pas seulement pour des raisons légalistes (absence d'autorisation du Conseil de sécurité), mais surtout pour ces raisons prudentielles.

Que faire alors ? Entre la guerre ouverte et l'inaction coupable, il y a plusieurs options. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères, a bien identifié les priorités. Premièrement, durcir les sanctions. Le renvoi simultané des ambassadeurs syriens dans une douzaine de démocraties occidentales est symbolique, mais va dans le bon sens. Etendre le gel des avoirs peut

aussi contribuer à affaiblir l'exécutif. Il faut également saisir la Cour pénale internationale – sans toutefois avoir la naïveté de croire qu'un éventuel mandat d'arrêt suffira à dissuader Bachar Al-Assad.

Deuxièmement : travailler avec la Russie, qui est la clé d'une solution. Si Bachar Al-Assad se sent suffisamment fort pour massacrer en présence des observateurs onusiens, et même de Kofi Annan, c'est parce qu'il est soutenu par Vladimir Poutine. Convaincre la Russie de ne plus le faire est possible : tout dépend de ce que nous sommes prêts à céder en échange. Les Etats-Unis en ont les moyens en faisant des concessions sur la défense antimissile européenne.

Troisièmement, il faut soutenir l'opposition, y compris en la formant et en l'armant clandestinement. Certains, comme le Qatar, le font déjà. On oppose généralement plusieurs arguments à cette proposition. Cela ferait glisser le pays « dans la guerre civile » craint Laurent Fabius. Mais n'est-ce pas déjà le cas ? La Syrie est en état de guerre civile, et le départ de Bachar Al-Assad est inéluctable. La seule question est de savoir quand et à quel prix.

On objecte aussi que l'on ignore tout de cette opposition. Il faut en effet mieux la connaître – c'est le travail du renseignement – et surtout la rassembler. Et qu'une fois Assad tombé, ce qui le remplacera ne sera pas forcément mieux. C'est vrai, mais toute chute d'un régime dictatorial donne lieu à une période d'incertitude politique. Surtout, le peuple aura pris conscience qu'il peut renverser son tyran : s'il n'est pas satisfait par ce qui lui succède, il saura qu'il peut le renverser à nouveau. C'est la pression de la place Tahrir qui pèse toujours sur les militaires égyptiens, par exemple.

« L'intervention n'est jamais purement humanitaire : ses motivations sont toujours plurielles »

Ce qui distingue cette approche de l'appel de Bernard-Henri Lévy de la philosophie. En défendant un principe abstrait sans se soucier des conséquences, il s'inscrit dans ce que le sociologue allemand Max Weber [1864-1920] appelait l'éthique de la conviction, qui défend une croyance de façon doctrinale sans se soucier des conséquences, et donne la priorité aux intentions sur les résultats. Je défends au contraire une éthique de la responsabilité, qui tient compte des conséquences dans l'évaluation morale et donne la priorité aux résultats sur les intentions.

Cette différence en est aussi une en théorie des relations internationales. En s'appuyant sur la « responsabilité de protéger », qui serait « dans les obligations des Nations unies », et sur les devoirs de la communauté internationale, Bernard-Henri Lévy s'inscrit dans le libéralisme, dont le risque est d'être naïf. La responsabilité de protéger n'est pas une obligation juridique, mais un appel moral et politique que chacun interprète à l'aune de ses propres intérêts.

Et la communauté internationale comme les Nations unies désignent davantage des objectifs louables (former une communauté, être unis) que des réalités. En étant sceptique à cet égard, je m'inscris dans le réalisme, dont le risque est d'être cynique. Le but est alors de trouver l'équilibre entre les deux : défendre des objectifs moraux, mais le faire en gardant les pieds sur terre. ■

Jean-Baptiste Jeangène Vilmer est auteur de « La Guerre au nom de l'humanité » (PUF, 596 p., 29 €).

MUSIQUE

TÉLÉRAMA COLLECTION.
CHAQUE SEMAINE,
AVEC **TÉLÉRAMA**
UN ALBUM ESSENTIEL

« Révolutions musicales », 8 albums d'exception.
Le 6 juin, Sly and the Family Stone : *There's a riot goin' on* (1971)

Télérama + le CD 7,90 €

Télérama collection
Chaque mercredi chez votre marchand de journaux

SONY MUSIC